

Compte-rendu de la réunion du 9 novembre,
En présence des associations et représentants des quartiers ou hameaux.

Les buts de la réunion sont rappelés :

- Etablir un planning d'occupation des salles municipales
- Elaborer un calendrier prévisionnel des manifestations qui auront lieu en 2017/2018, que ce soit des manifestations scolaires, associatives, fêtes de quartier ou autre, de façon à ce que la mairie puisse répondre favorablement aux demandes de matériel.

Quelques remarques sont émises, par rapport au fonctionnement actuel :

Dans la salle des associations, le club du 3^{ème} âge demande que la table longue sur tréteaux soit remise dans la salle si toutefois elle est déplacée.

L'association LSC indique que 8 tables et les chaises sans système d'accroche latéral lui appartiennent. Utilisation possible mais en remettant en place le matériel après utilisation.

Mr le Maire indique que des travaux d'entretien suite à des dégâts des eaux auront lieu à partir du 20 novembre, en principe.

Le planning d'occupation des salles est établi. Il sera affiché sous le petit préau. Dans le cas d'une occupation ponctuelle de la salle ALSC ou MJC, une fiche qui se trouve aussi sous le petit préau est à remplir, après avoir vérifié que la salle concernée est libre.

Calendrier prévisionnel des manifestations :

26/11/2017 : Loto du 3^{ème} âge.

8/12 au 13/12/2017 : Exposition de l'atelier de Nicole, salle Roger Gau.

7/01/2018 : Vœux de la municipalité, à 10h.

7/01/2018 : Concert de l'Epiphanie, à 15h, à l'église.

3/02/2018 : Loto de l'école.

7/04/2018 : Loto de l'ADMR.

2/06/2018 : Pêche des enfants, au lac de la Poussarié.

10/06/2018 : Repas du quartier « rue Gaston Sagnes », salle ALSC.

16/06/2018 : Pêche adultes, au lac de la Poussarié.

23/06/2018 : Fête de la MJC, au stade et sur la place.

30/06/2018 : Fête de l'école.

7/07/2018 : Fête du pain, au Colombier.

21/07/2018 : Fête du hameau de Malacan.

12 au 15/08/2018 : Fêtes de Noailhac.

25/11/2018 : Loto du 3^{ème} âge.

Des rajouts sont possibles, mais en tenant compte de ce calendrier, si possible. En effet, dans le cas où la mairie a déjà prêté tout le matériel dont elle dispose, il peut être compliqué, voire impossible d'en trouver dans les communes voisines. Le signaler à la mairie pour intégration dans le calendrier établi.

Pour les lotos, penser à voir avec Jean-Louis Grotto ce qui concerne la sono. Le boulier et les cartons sont à ramener à la mairie après utilisation.

